

Mesdames et Messieurs,

Depuis huit ans déjà, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a pour pratique de tenir, en prévision de la réunion annuelle de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, une séance de consultations avec les organisations non gouvernementales - les ONG - du Canada. Votre connaissance du dossier des droits de la personne constitue une importante ressource pour le gouvernement. Je tiens à vous remercier de votre participation à nos présentes consultations, ainsi que des lettres et mémoires que vous nous avez adressés pour nous faire part de vos préoccupations. Le ministre [des Affaires étrangères] et moi-même attendons avec impatience les résultats du dialogue qui doit s'amorcer aujourd'hui.

Le gouvernement estime qu'il est temps que nous nous dotions d'une politique étrangère plus indépendante. Nombreuses sont en effet les possibilités de renforcer le rôle de chef de file du Canada sur la scène mondiale en ce qui concerne les droits de la personne, l'environnement, le développement et les échanges commerciaux. Des relations et des responsabilités nouvelles se profilent à l'horizon. La politique étrangère appelée à guider nos activités devra donc pouvoir s'adapter aux mutations internationales tout en reflétant les valeurs qui nous sont chères en tant que Canadiens.

Lorsqu'ils étaient dans l'Opposition, les libéraux réclamaient un examen de la politique étrangère du Canada, jugeant qu'il fallait revoir divers aspects de cette politique, de même que son processus d'élaboration. Cet examen commencera le mois prochain. Le gouvernement libéral entend faire en sorte que toutes les étapes du processus fassent dorénavant l'objet d'une concertation et d'une transparence accrues. J'espère que vous nous apporterez votre concours, de manière qu'il soit tenu pleinement compte des vues des organisations non gouvernementales.

La politique étrangère du Canada doit résulter d'un processus plus ouvert et plus démocratique. J'estime qu'il faut attribuer au parlement un rôle à la fois mieux défini et plus significatif à cet égard. Dans le domaine des droits de la personne, cela pourrait se traduire par la création d'un comité parlementaire qui examinerait annuellement les préoccupations du Canada et par la mise en place d'un dialogue permanent entre les parlementaires et les ONG concernées. Vos avis sur cette question seraient assurément les bienvenus.

L'oeuvre accomplie par nos ONG est reconnue, non seulement au Canada mais partout dans le monde. L'année écoulée a été marquée par d'importants événements sur la scène internationale en ce qui concerne les droits de la personne, et vos apports en ont infléchi les résultats de façon notable. Vous avez ainsi acquis une plus grande visibilité parmi vos confrères, mais également rehaussé la réputation de bienveillance, d'humanité et d'ouverture d'esprit du Canada - un pays résolu à collaborer avec